



Accident de Karting

Par Hamma

Bonjour,

D'abord excusez moi si j'ai pas mis le topic dans le bon sous forum, je n'ai pas trouvé mieux adapté.

Dans une sortie avec collègues, en faisant du karting, j'ai eu un accident.

En dépassant un autre Kart en pleine vitesse sur une ligne droite, ce dernier a changé de voies juste au moment du dépassement (je sais pas s'il a fait exprès ou pas). Il m'a tapé sur le côté, et il m'a envoyé dans le décor, je me suis fait éjecté du karting (on avait pas de ceinture) sauf un genou qui est resté coincé :

Résultats fracture du genou, rupture multiligamentaire (ligament croisé antérieur et postérieur et ligament latéral collatéral).

Grosse opération prévue dans quelques jours avec environ 5 mois d'arrêt maladie... Et surtout en tant que sportif le chirurgien n'est pas du tout optimiste pour une reprise du sport que je pratiquait (en club).

J'ai fait une déclaration à ma responsabilité civile. Mais toujours pas de retour.

Mais mon entourage me dit vu les pertes corporelles et matériel, il y a peut être des dédommagements de la part des assurances du karting.

Sachant que mes amis présents au moment de l'accident m'ont dit que le karting m'ont fait signé un papier ou il est écrit qu'on a bien été formé avant le kart.. etc. J'étais pas bien je me rappelle pas bien de ce papier.

Je demande un conseil s'il vous plaît, à votre avis, je peux en tirer quelque chose si je me lance et comment je dois procéder?

Je vous remercie par avance

Par chaber

bonjour

Dans une sortie avec collègues, en faisant du karting, j'ai eu un accident.

Qu'appellez vous sortie? Est-ce sur une voie publique? Y a-t-il eu intervention des forces l'ordre?

J'ai fait une déclaration à ma responsabilité civile. Mais toujours pas de retour.

Si c'est la responsabilité civile chef de famille liée à votre habitation l'assureur n'interviendra pas: les véhicules terrestres à moteur font partie des exclusions

Normalement un kart circulant hors circuit doit être obligatoirement assuré

Par Hamma

Merci pour votre réponse.

L'accident s'est déroulé dans un établissement privé. C'est un circuit fermé. Les sorte d'espace qui propose "Laser Game, bowling, Kart..etc)

Le terme sortie n'était pas bien approprié

Par Henriri

Hello !

Hamma, il faut commencer par prendre attentivement connaissance des CGU de cet établissement de karting en cas d'accident entre deux participants, des clauses de votre assurance RC et de celle de celui qui vous a accidenté est déterminer ce que vous pouvez faire...

PS : il faut peut-être creuser l'absence de ceinture de sécurité sur ces karts ?

A+